

Les cours

Groupe	Année naissance	Horaires
Éveil : 3-5 ans	2017 - 2016 - 2015	<ul style="list-style-type: none"> Lundi 17h00 – 17h45 Lundi 17h45 – 18h30
Initiation : 6-7 ans	2014 - 2013	<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 10h00 – 11h00 Vendredi 17h00 – 18h00
Classique : 8-9-10 ans	2012 - 2011 - 2010	<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 11h00 – 12h00
Élémentaire 1 : 8-9 ans	2012 - 2011	<ul style="list-style-type: none"> Vendredi 18h00 – 19h00
Élémentaire 2 : 10-11 ans	2010 - 2009	<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 17h30 – 18h30
Élémentaire 3 : 12-13 ans	2008 - 2007	<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 18h30 – 19h45
Secondaire : 14-18 ans	2006 et +	<ul style="list-style-type: none"> Vendredi 19h00 – 20h15
Atelier adultes		<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 9h00 – 10h00
Adultes		<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 20h00 – 21h00
Adultes avancés		<ul style="list-style-type: none"> Mercredi 20h00 – 21h30

Les horaires sont susceptibles de modification en fonction des effectifs.

Les élèves ne peuvent pas être tous présents lors des vacances scolaires : les cours de danse sont suspendus pendant ces périodes.

Les tarifs

Pour un élève		Adhésion : 9 € (une adhésion par famille)
Groupes Éveil	150 €	Pour le deuxième membre de la famille (et les suivants) ou un deuxième cours La cotisation annuelle est de seulement 130 €
Groupes Initiation, classique, élémentaires 1 et 2, adultes	160 €	
Groupe secondaire, élémentaire 3	170 €	
Groupe adultes avancé	180 €	

Règlement de la cotisation annuelle à l'ordre de Imagine

Nous acceptons le paiement en 3 fois, ainsi que les chèques vacances et les coupons sport.

Possibilité de 3 chèques établis en début d'année, débités comme suit :

1^{er} chèque + adhésion : encaissement 10 Octobre

2^{ème} chèque : encaissement 10 Novembre

3^{ème} chèque : encaissement 10 Février

Toute année commencée est due dans son intégralité, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Renseignements

- Professeur de danse : Mélanie Gambie
- Lieu : Les cours ont lieu à la salle de Danse et des Arts – Boulevard de la République – Landivisiau
- Tenue pour les cours : Un T-shirt + un caleçon ou un collant sans pied ou un justaucorps + un collant sans pied

Règlement Intérieur

Article 1 : Objet - L'association Imagine... est une association loi 1901. Elle se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur.

Article 2 : Fonctionnement - Les cours de danse fonctionnent sur le rythme du calendrier des vacances scolaires. Ils reprennent (sauf cas exceptionnel) la semaine suivant le Forum des Associations de Landivisiau.

Lors de la 1^{ère} inscription, le 1^{er} cours est un cours d'essai pour permettre à l'élève de découvrir la danse contemporaine. Il est demandé de ramener le dossier complet pour le cours suivant (informations, autorisation de diffusion, règlement complet et certificat médical.)

Article 3 : Cotisations - Les cotisations sont votées par le Conseil d'Administration pour l'année suivante.

Le paiement de la cotisation peut être fait en 3 fois, à l'ordre de Imagine (possibilité de faire 3 chèques établis en début d'année mais débités de manière échelonnée). Les Chèques Vacances et les Coupons Sport sont acceptés. Toute année commencée est due dans son intégralité, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 4 : Responsabilité et assurance - Les élèves sont couverts par la responsabilité civile de leurs parents/leur propre responsabilité civile. À chaque cours, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de déposer leur enfant. L'Association n'est responsable des élèves que le temps du cours de danse. Les parents doivent venir récupérer leur enfant à l'heure à la fin du cours et se signaler au professeur pour les plus jeunes. Les enfants ne doivent pas sortir de la salle avant l'arrivée de leur parent. L'Association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des heures de cours.

Article 5 : Déroulement des cours - La ponctualité est importante ; elle permet de ne pas perturber le cours. Il est impératif de respecter le cours qui se déroule avant et d'attendre le signal du professeur pour entrer dans la salle. Les cours ne sont pas publics. Les parents attendront leur enfant à l'extérieur de la salle de danse.

Article 6 : Tenue - Les enfants ne doivent pas être vêtus de la tenue portée à l'école, pour un respect du corps et un respect du travail pendant les séances.

Tenue pour les cours : un T-shirt + un caleçon ou un collant sans pieds ou un justaucorps + un collant sans pieds

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation dans le cadre des cours de danse ainsi que lors du spectacle de fin d'année. Les parents veilleront à ce qu'aucun objet dangereux ou de valeur ne soit apporté par les enfants.

Article 7 : Participation au spectacle de fin d'année - L'inscription à Imagine vaut engagement à participer au spectacle de fin d'année ainsi qu'aux répétitions programmées. La participation de tous les élèves est obligatoire (sauf cas de force majeure) pour le bon déroulement du spectacle de fin d'année. Afin d'amortir l'achat de tissu et du matériel de scène inutile en cas d'absence injustifiée au spectacle, un chèque de caution de 30 euros vous sera demandé et ne sera encaissé qu'en cas d'absence injustifiée.

Mise à jour : Octobre 2019